



Conseil municipal du 25 juin 2026, 19h30 Procès-verbal

Présents : Michel VALETTE, Gilles ARGAUD, Monica BOSC, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Yves MONTVIGNIER-MONNET, Jean-Charles SCHILDKNECHT, Isabelle SILLON

Absents : Margaux COQUELIN, Carlos SOARES LEO

Quorum : 6

Votants : 8

Secrétaire de séance : Gilles ARGAUD

Ordre du jour :

Présentation de l'AADEC

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

- 1 - Délibération relative au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement (RPQS)
- 2 - Délibération portant cession du chemin rural des Guillermins désaffecté
- 3 - Délibération relative à la participation à la scolarité
- 4 - Délibération relative à l'exercice du droit de préemption
- 5 - Délibération relative aux délégations du conseil municipal au Maire
- 6 - Points divers

Présentation de l'AADEC

Un administrateur, M. Jérôme FERRENTE, et le directeur, M. Quentin CHARPENTIER, de l'Association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) présentent la structure et ses activités au conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026.

1 – Délibération relative au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement (RPQS)

Le conseil municipal approuve le Rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS) présenté en séance.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal échange sur les abonnés non raccordés au réseau d'eau potable.

Isabelle SILLON souhaiterait que le montant des forfaits correspondants soient revus.

Gilles ARGAUD indique que certains foyers ne veulent pas que la commune relève leurs compteurs.

Yves MONTVIGNIER-MONNET s'interroge sur l'existence d'une réglementation à ce sujet.

Elisabeth GUERY se questionne sur la présence effective de compteurs dans ces foyers.

Michel VALETTE évoque le réseau des Fiolins basé sur une source et s'interroge sur la qualité de l'eau.

Gilles ARGAUD précise qu'en théorie, 2 analyses par an doivent être réalisées mais lorsqu'un particulier utilise une source privative, il n'a pas d'obligation d'analyse.

Consécutivement à la réforme des redevances, une délibération est à prévoir après l'été concernant la tarification du service public d'assainissement.

2 – Délibération portant cession du chemin rural des Guillermins désaffecté

Le chemin rural des Guillermins a fait l'objet d'une procédure de désaffectation conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime. Une enquête publique a été menée du 9 au 26 février 2026, à l'issue de laquelle aucune opposition n'a été formulée.

Le droit de priorité des riverains a été purgé, et les intéressés informés, Mme Raymonde DURAND et M. Yoann AMBLARD, ont manifesté leur intérêt pour acquérir chacun les portions de chemin rural attenantes à leurs propriétés. Le conseil municipal en a fixé le prix à un montant forfaitaire total de 50 €, les frais de commissaire-enquêteur, de géomètre et de notaire étant à la charge des acquéreurs.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents*

Elisabeth GUERY, ayant assisté au rendez-vous de bornage en mai, précise que le mur qui soutient le parking restera propriété de la commune.

3 – Délibération relative à la participation à la scolarité

Dans sa séance du 11 juillet 2025, le conseil municipal a décidé d'une baisse du montant de l'aide forfaitaire accordée aux enfants corbelins scolarisés en école primaire ou collège, en la fixant à 300 € par enfant concerné, contre 380 € auparavant.

Le conseil municipal décide d'une nouvelle baisse de ce montant, et de fixer la participation à la scolarité à 250 € par enfant à compter de l'année 2026-2027.

Elisabeth GUERY demande s'il ne serait pas possible de moduler cette aide en fonction du niveau de revenus des foyers.

Michel VALETTE rappelle que l'objectif, à terme, est de supprimer cette participation à la scolarité.

➤ *Délibération adoptée à 7 voix POUR (Michel VALETTE, Gilles ARGAUD, Monica BOSC, Marie-Madeleine DEMOURY, Elisabeth GUERY, Yves MONTVIGNIER-MONNET et Isabelle SILLON) et 1 voix CONTRE (Jean-Charles SCHILDKNECHT)*

4 – Délibération relative à l'exercice du droit de préemption

Par un courrier en date du 22 juin 2026, la commune a été saisie par l'office notarial en charge d'établir la vente de la parcelle bâtie cadastrée n° B 720 par M. et Mme FLANDIN au profit de M. et Mme PEACOCK.

Conformément au code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en mairie.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette transaction.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents*

5 – Délibération relative aux délégations du conseil municipal au Maire

Dans sa séance du 24 avril dernier, le conseil municipal a délégué au Maire une partie de ses pouvoirs pour la durée du mandat ; 10 points ont ainsi été retenus.

Compte-tenu des délais courts qui encadrent la procédure (2 mois à compter de la déclaration d'intention d'aliéner), le conseil municipal décide de déléguer également au Maire l'exercice du droit de préemption urbain pour la durée de son mandat. La délégation consentie ne concerne que les décisions relatives aux préemptions. Par conséquent, le conseil municipal conserve ses compétences sur l'institution ou la modification du champ d'application du droit de préemption urbain.

➤ *Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents*

6 - Points divers

☉ Arrosage

Gilles ARGAUD s'étonne du fait que les bénévoles du jardin n'utilisent pas l'eau stockée dans les nouvelles cuves de récupération situées derrière la mairie. La commune ayant été placée en alerte sécheresse, il demande un arrosage rationnel, en respectant les contraintes horaires.

Il estime à 200-300 L la quantité d'eau nécessaire par session d'arrosage. Les cuves ayant une capacité totale de 4 000 L, elles permettront d'assurer l'arrosage pendant quasiment 2 mois, sans pluie intermédiaire.

Yves MONTVIGNIER-MONNET indique qu'il est favorable à l'utilisation de l'eau du robinet du chef lieu 1 à 2 fois dans l'été si cela est nécessaire.

Monica BOSC n'est pas d'accord. Elle souhaite également rationaliser l'arrosage des plantes en période de sécheresse.

Michel VALETTE propose d'organiser une rencontre avec les bénévoles du jardin afin d'échanger sur l'ensemble de ces contraintes et de trouver ensemble des solutions pertinentes.

Gilles ARGAUD souhaite que la commune soit exemplaire en la matière.

Le conseil municipal décide de couper le robinet du bassin du chef lieu et s'accorde sur la nécessité d'une réflexion pour éviter le gaspillage d'eau potable tout en préservant le patrimoine, et notamment les fontaines.

☉ Réfection voirie

Isabelle SILLON indique que des devis ont été demandés à 5 entreprises mais que pour l'instant, seule l'une d'entre elles, ARGAUD TP, a répondu.

Michel VALETTE propose de consulter également David OFFREDI TP/OFFREDI TP qui devront toutefois répondre sous 2 semaines.

Les travaux sont à réaliser avant la fin du mois de septembre.

☉ Travaux électriques

Isabelle SILLON indique que QB Elec a transmis ses devis pour l'éclairage des abribus, la sonorisation de la salle La Grange et les compteurs/sous-compteurs des appartements situés au-dessus de l'auberge.

L'entreprise 3M Elec n'a pas répondu.

☉ Nouveau point tri aux Cruz

Marie-Madeleine DEMOURY indique qu'un rendez-vous a été pris avec la responsable déchets de la CC Cœur de Chartreuse le jeudi 16 juillet à 9h pour étudier la potentielle installation d'un nouveau point tri aux Cruz.

☉ SIVOS du RPI des Echelles : mise à disposition du bus + chauffeur

En raison des fortes chaleurs de la fin d'année scolaire, l'école du Menuet des Echelles a programmé une séance de cinéma pour les élèves le mardi 30 juin après-midi mais rencontre des difficultés pour le transport des plus jeunes.

Marie-Madeleine indique qu'elle a proposé de mettre à disposition du SIVOS du RPI le bus de Corbel et son conducteur.

Le conseil municipal valide cette mise à disposition gracieuse.

☉ Mariages

Michel VALETTE suggère que lors des mariages célébrés à Corbel, le Maire remette, en guise de cadeau, un objet qui représente la commune.

Le conseil municipal propose de réunir les artistes/artisans à ce sujet.

Prochain conseil municipal : vendredi 18 septembre 2026, 19h30

Le secrétaire de séance
Gilles ARGAUD



Le Maire
Michel VALETTE

